

## DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION

## **AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC,** vous est par les présentes donné par Gilles Frappier, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, que le rôle de perception, servant à l'imposition des taxes foncières et les compensations pour les services municipaux pour l'année 2019, est maintenant terminé et déposé à mon bureau.

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans les délais prévus.

QUE ces taxes seront payables dans les trente jours de la mise à la poste de la demande de paiement.

DONNÉ, CE 26ième jour de février deux mille-dix-neuf (26-02-2019).

Gilles Frappier, secrétaire-trésorier

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

JE, soussigné, résidant à Saint-Alexis-des-Monts, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil le 26<sup>ième</sup> jour de février deux mille-dix-neuf.

Gilles Frappier, secrétaire-trésorier